



N°2025-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 07 janvier 2025

Date de convocation : 02/01/2025
Date d'affichage : 02/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 7 janvier à 20H00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Procurations : 1
Nombre de votants : 14

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

Étaient absents excusés :

Monsieur Georges MARCOS a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Formant la majorité des membres en exercice, Isabelle POSELIANOFF a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de crédits section investissement BP 2025

Vu le CGCT (article 1612-1), prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des restes à réaliser)

Considérant que les dépenses ci-dessous doivent être effectuées avant le vote du budget 2025,

Article 1

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2025

Opérations	Comptes	Montant Inscrit au BP 2024	Crédit pouvant être ouvert	Crédit à ouvrir au titre du BP 2025
10025 Voie et réseaux	2151 – Réseaux de voirie	61 000 €	15 250 €	15 250 €
10047 Acquisition de Matériels	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	1 500 €	375 €	375 €
	2184 – Mobilier	2 000 €	500 €	500 €
TOTAL		64 500 €	16 125 €	16 125 €

Article 2

Ces dépenses seront reprises sur le budget 2025.

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits sur le budget 2025 pour pouvoir mandater les factures d'investissement à venir avant le vote de ce budget.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 janvier 2025
Le Maire, Anthony ROULLIER

